

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
« FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « **FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Création d'une Part A3 :**
La Société de Gestion a souhaité ajouter une part supplémentaire A3. Celle-ci possède les mêmes caractéristiques que la Part A2 en termes de frais et de souscripteurs concernés, à la différence que celle-ci pourra également être souscrite directement via un compte-titres. Elle est en outre admise en Euroclear.
- **Ajout d'une clause relative à la réglementation américaine Bank Holding Company (BHC) ACT :**
En vertu de la réglementation BHC, tout Investisseur BHC (i.e investisseur ayant opté pour le statut BHC), y compris ses affiliés, ne pourra pas détenir plus de 24,99 % des engagements totaux du Fonds. La Société de Gestion s'engage à notifier immédiatement l'Investisseur BHC dès qu'elle aura connaissance de tout événement anticipé qui pourrait amener l'Investisseur BHC et ses Affiliés investis dans le Fonds à détenir des intérêts dépassant ce pourcentage.
- **Suppression de la commission de surperformance :**
La Société de Gestion a souhaité supprimer la commission de surperformance initialement prévue à l'article 22.2 du Prospectus du Fonds.
- **Harmonisation du tableau des frais :**
Une harmonisation du tableau des frais a été opérée afin d'en faciliter la compréhension. Les frais quant à eux ne changent pas.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 30/09/2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com